

République française

Département du Pas-de-Calais

COMMUNE DE VILLERS AU FLOS

Séance du 13 décembre 2022

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 08/12/2022

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean Marie LECORNET

Présents : Jean Marie LECORNET, Jean-Bernard CARTON, Fernand DEMERVAL, Michel SAILLIOT, Bernard MONCOMBLE, Georges DELIVEYNE, Hervé CHOPIN, Christelle DEON, Mickaël LECTEZ

Représentés:

Excusés:

Absents: Martine MORISS, Dorothée WYPYSZCZAK

Secrétaire de séance: Fernand DEMERVAL

Délibération n° 2022_DE_048

OBJET: Acceptation d'une subvention pour l'école de la commune.

La directrice de l'école de la commune de VILLERS AU FLOS a fait une demande auprès des services académiques et de l'état une subvention bibliothèque.

Cette aide a été acceptée pour la somme de 2500 euros.

la commune a reçu cette somme et s'engage à la reverser à la coopérative de l'école.

Après discussion le conseil municipal décide d'accepter la subvention et de la reverser à l'école.

Fait et délibéré les an, mois, jour susdits
Monsieur Jean-Marie LECORNET, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le 20 / 12 / 2022
et publié ou notifié le 06 / 02 / 2024

RF PREFECTURE DE ARRAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/12/2022 062-216208553-20221213-2022_DE_048-DE